

Direction départementale des Finances publiques de la Seine-Saint-Denis

Pôle d'Evaluation Domaniale

7 rue Hector Berlioz CS 50020

93009 BOBIGNY CEDEX

Téléphone : 01 88 50 93 74

Mél. : ddip93.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Thierry DANGLARD

Téléphone : 01 88 50 93 82 ou 06 82 93 19 91

Courriel : thierry.danglard@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. DS : 16295481

Réf. OSE : 2024-93045-11702

Le 16/02/2024

Le Directeur départemental des
Finances publiques

à

Commune des Lilas

à l'attention de Kamel
ADJAOUT

Responsable foncier

LETTRÉ VALANT AVIS DU DOMAINE

Objet : Saisine pour prorogation de la valeur vénale fixée par l'avis n° 2022-93045-37533 du 01/06/2022

Par une saisine en date du 14/02/2024, vous sollicitez la prorogation de la valeur vénale d'une emprise partielle de la parcelle A 29 située 4 Bd Jean Jaurès sur la commune des LILAS, en vue de la cession pour la construction d'une centrale de géothermie par UNIGEO, société publique locale dont la Ville des Lilas est actionnaire.

En effet, vous indiquez que le précédent avis du 01/06/2022 (n°2022-93045-37533) est désormais révolu depuis le 01/01/2024.

Par ailleurs, vous précisez qu'une petite modification concernant la parcelle est intervenue depuis la précédente évaluation par le PED. Afin de préserver un arbre de haute de tige implanté dans l'axe de l'accès à créer, il a été convenu d'élargir légèrement l'emprise foncière afin de déplacer l'accès à créer.

La nouvelle assiette foncière est de 3084 m² contre 2900 m² auparavant. Les autres conditions de l'avis du 1er juin 2022 demeurent inchangées.

Il s'agit d'un projet ancien, l'avis domanial de 2022 réactualisant l'avis domanial 2020-045V0705 du 24/04/2020 pour 1 160 000€ (2900m² à 400€/m²).

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, la valeur vénale fixée à 400€/m² TAB est reconduite. L'emprise étant désormais de 3084m², la valeur du bien est arbitrée à 1 233 600€ HT, hors droits et charges.

Le service du Domaine ne se prononcera pas sur les compléments de prix convenus entre les parties.

Le présent avis est valable 2 mois.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques
et par délégation,



Isabelle ESCRIBANO
Inspectrice principale des Finances publiques.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20240313-D66-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2024

Publication : 25/03/2024